



Appel à manifestations d'intérêt

Diffusion d'une culture de l'égalité femmes/hommes & de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Parcours de formation et d'accompagnement individualisé par le Centre Hubertine Auclert

NOUVEAU : Un accompagnement individuel renforcé des structures sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt.

À partir de septembre 2024, le Centre Hubertine Auclert proposera uniquement un accompagnement individuel (*sensibilisations des équipes, formations au sein de vos structures, rendez-vous d'accompagnement*) de ses membres et partenaires sur la base d'une manifestation d'intérêt via **un formulaire en ligne**.

Ce dispositif a pour but de centraliser les demandes d'accompagnement et de formation par le Centre Hubertine Auclert. Les demandes reçues en dehors de cet appel à manifestation d'intérêt ne seront donc pas prioritaires.

Par ailleurs, le Centre Hubertine Auclert continuera de proposer [des formations inter-structures dans ses locaux](#), ouvertes aux structures membres et non-membres, et des accompagnements collectifs de ses membres sous la forme d'échanges de pratiques, de webinaires, etc.

Cette année, l'appel à manifestation d'intérêt est ouvert du lundi 1er juillet au dimanche 22 septembre 2024. Un appel à manifestation d'intérêt sera ensuite publié chaque année afin de sélectionner les nouveaux projets accompagnés par l'équipe du Centre Hubertine Auclert.

Quelles structures peuvent être accompagnées par le Centre Hubertine Auclert ?

- **Les établissements scolaires** du premier et second degré, situés en Île-de-France :
 - o Les projets intégrant l'ensemble du personnel (enseignant, de vie scolaire, administratif, direction et les agents et agentes) seront prioritaires.
- **Les collectivités territoriales :**

- Services petite enfance, enfance, jeunesse, et de manière large services et personnes accompagnant des mineures et mineurs pendant les temps périscolaires ;
- Les agentes et agents de tous les services ;
- Les élues et élus.
- **Les associations, fédérations et syndicats :**
 - Qui interviennent ou souhaitent intervenir auprès de publics d'enfants et de jeunes ;
 - Qui souhaitent travailler spécifiquement les enjeux liés aux violences sexistes et sexuelles.

Les demandes formulées par les membres et partenaires du Centre Hubertine Auclert seront prioritaires. Les structures accompagnées seront celles qui présentent un projet s'inscrivant dans la durée, autour et au-delà de la durée d'accompagnement par le Centre Hubertine Auclert.

Sur quels sujets ?

Pour l'année scolaire 2024-2025, et l'année civile 2025, un focus spécifique est proposé aux collectivités autour de l'accompagnement de leurs services jeunesse, enfance et petite enfance dans le cadre de projets visant à la montée en compétences des professionnelles et professionnels travaillant auprès d'enfants et de jeunes.

Par ailleurs, le Centre Hubertine Auclert pourra vous accompagner sur les champs d'expertise suivants :

- **Pour les professionnelles et professionnels de l'éducation (jeunesses, enfance et petite enfance) :**
 - Intégrer l'égalité dans les pratiques enseignantes et éducatives ;
 - Identifier et déconstruire les stéréotypes de genre dans les supports jeunesse et les outils pédagogiques ;
 - Comprendre le continuum des violences sexistes et sexuelles vécues par les femmes, filles, et minorités de genre ;
 - Comprendre et agir face à l'utilisation genrée des espaces scolaires ;
 - Analyser et lutter contre les (cyber)violences de genre chez les jeunes.

- **Pour les collectivités territoriales :**

Pour les équipes des services petite enfance, enfance, jeunesse : les thématiques mentionnées ci-dessus ;

Pour tous les services et les élues et élus :

- Définir et mettre en place des politiques publiques en faveur de l'égalité ;
- Agir contre les violences faites aux femmes au niveau local ;
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

- **Pour les associations, fédérations et syndicats :**

Avec une approche féministe, les axes seront définis en fonction de vos besoins et actions sur :

- L'éducation à l'égalité filles/garçon, femmes/hommes ;
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- La spécificité des (cyber)violences de genre chez les jeunes, et des (cyber)violences conjugales/au sein du couple.

Que comprend l'accompagnement ?

L'accompagnement individualisé comprend :

- Des rendez-vous individuels d'échanges et de montage de projet au cours de l'année avec des expertes et experts du Centre Hubertine Auclert ;

- Au moins une sensibilisation de deux heures de l'ensemble de l'équipe ou des équipes sélectionnées ;
- Une formation d'un groupe ressource (15 personnes) sur un enjeu spécifique sur une, deux ou trois journées en fonction des thématiques, et/ou, notamment pour les petites structures, l'accès aux formations proposées au Centre Hubertine Auclert.

Pour rappel : les structures sélectionnées dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt pour bénéficier d'un accompagnement individualisé pourront également librement bénéficier des accompagnements collectifs organisés en parallèle par le Centre Hubertine Auclert : temps d'échanges de pratiques, webinaires, événements, formations, etc.

Quelle est la durée de l'accompagnement ?

Pour les collectivités territoriales accompagnées sur la montée en compétence des professionnelles et professionnels des structures jeunesse, enfance et petite enfance, deux modalités sont proposées :

- o Accompagnement sur une année d'octobre 2024 à octobre 2025 ;
- o Accompagnement sur trois ans d'octobre 2024 à octobre 2027 – cette durée ne sera proposée que lors de cet appel à projet, et pas les années à venir.

Pour les autres membres et partenaires :

- o Pour les établissements scolaires, de septembre 2024 à juillet 2025 ;
- o Pour les associations, fédérations et syndicats l'année civile 2025 ;
- o Pour les collectivités (hors projets structure jeunesse, enfance et petite enfance) l'année civile 2025.

Combien cela coûte ?

L'AMI engageant les deux parties, il est conseillé d'anticiper un coût estimatif de formation à 1500 euros la journée et de 500 euros la demi-journée de sensibilisation.

Le reste de l'accompagnement est proposé gratuitement**, **de manière exclusive aux structures sélectionnées dans ce dispositif**.

Les autres structures membres du Centre Hubertine Auclert auront à partir de septembre 2024 accès principalement aux ressources et accompagnements collectifs.

*** sauf éventuelles demandes exceptionnelles qui pourront faire l'objet d'un devis supplémentaire.*

Comment répondre ?

La manifestation d'intérêt se fait par le biais d'un formulaire en ligne Google Form, à renseigner **avant le 22 septembre** :

https://docs.google.com/forms/d/1PkgB_VhGhNzo01zTDVDRcrwjUqNplrkVFfp5vjbR5HE/edit.

Le Centre Hubertine Auclert contactera les structures présélectionnées **mi-octobre** afin d'échanger sur les modalités et le calendrier d'un accompagnement.

Calendrier

- Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : lundi 1^{er} juillet 2024
- Date limite pour les réponses : dimanche 22 septembre 2024
- Réponses et échanges avec les structures présélectionnées : mi-octobre
- Début des accompagnements : mi-novembre 2024